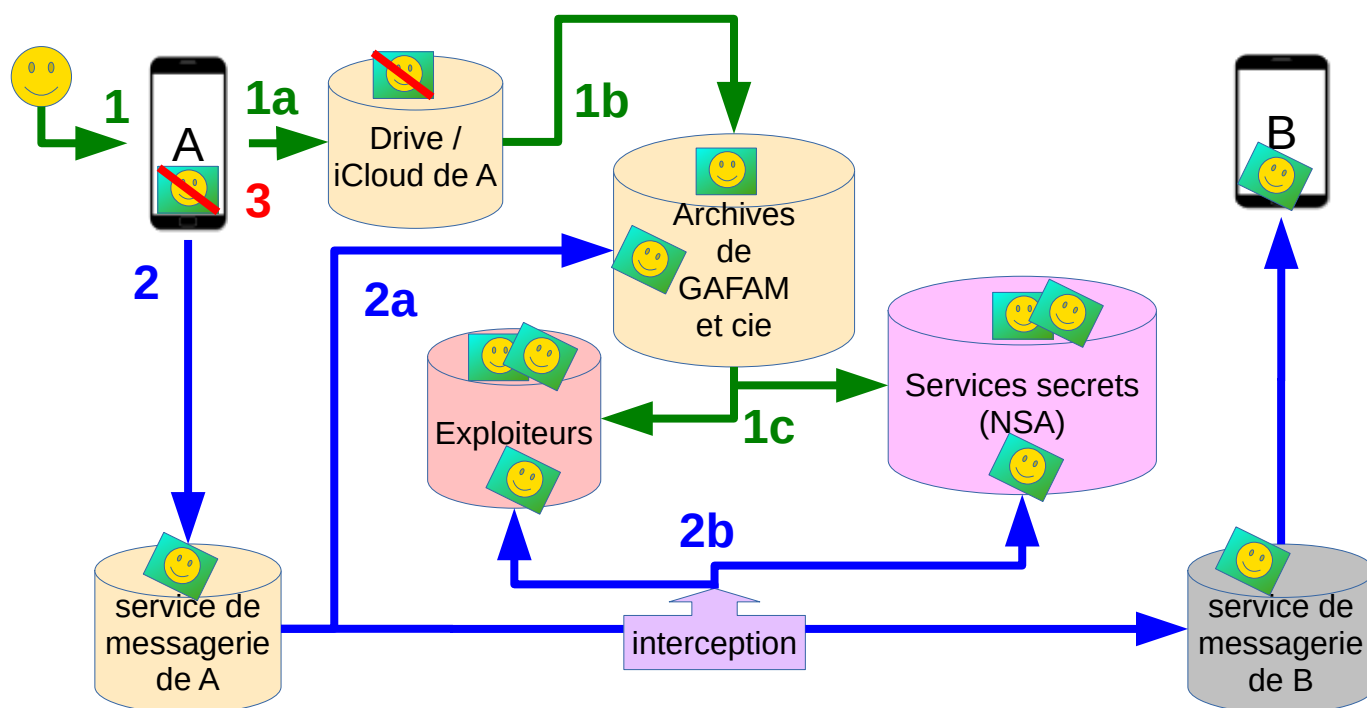


Faire une photo en respectant la vie privée

Vous avez une obligation de respect et de confidentialité vis-à-vis des personnes que vous côtoyez en privé.

Que se passe-t-il quand
(1) A prend une photo de B
(2) A l'envoi à B
(3) A l'efface de son appareil ?



Un système d'exploitation et des applications libres et éthiques évitent 1a et donc 1b et 1c.
Un service de messagerie chiffré de bout en bout évite 2a et 2b.

Ainsi ne dites plus : « t'inquiète, je vais pas la mettre sur Facebook ! » car :

- Une photo numérique fini *toujours* par circuler (= être dupliquée), immédiatement ou plus tard.
- Une photo numérique n'est *jamais* complètement effacée.
- Une photo numérique traitée par un algorithme livre *beaucoup* d'informations. Qui pourront être utilisées de façon malveillante.

DEMANDEZ AVANT ET ⚠️ PRENEZ GARDE À L'ARRIÈRE-PLAN !

**Prendre une photo SANS CONSENTEMENT explicite,
C'EST UN VIOL de l'intimité.**